

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération n°CA-2024-47

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES
Objet : Modification de la « Politique Voyages » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n°2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 fixant le taux de remboursement forfaitaire des repas en France,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage,

Vu la circulaire n°2015-228 du 13 janvier 2016 (NOR : MENF1518124C) relative à l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble le 12 mars 2024 (délibération n°CA-2024-08),

L'établissement a décidé de modifier et de simplifier la « Politique voyages ». Le document a fait l'objet d'un travail collaboratif par les services de l'établissement. Cette mise à jour a pour objectif de proposer un guide compréhensible aux agents de l'établissement.

Annexes : **Projet de la « Politique Voyages » de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble**

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	05
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : La « Politique Voyages » de l'établissement modifiée est approuvée.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

